

DEC23342DAJ

Décision du 11 décembre 2023 portant prolongation du mandat de M. Sami BOUARFA en qualité de Chef de Département adjoint du Département AQUA

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-03) fixant la liste et les missions des départements de recherche de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 26 octobre 2023 portant renouvellement du mandat de M. Mohamed NAAIM en qualité de Chef du Département Sciences des écosystèmes aquatiques, des ressources en eau et des risques associés (AQUA) pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de M. Sami BOUARFA en qualité de Chef du Département adjoint AQUA pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2020,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, M. Sami BOUARFA, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, est prolongé dans ses fonctions de Chef de Département adjoint du Département AQUA.

Fait à Paris, le 11 décembre 2023

Le Président-Directeur général de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

